

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Articles L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce)

Nous soussignés :

- Madame Nathalie BUISSON, propriétaire de 16.500 parts sociales,
- Monsieur Sébastien TOURVIEILLE, propriétaire de 16.500 parts sociales,

Seuls associés de la société 2SSBT, société à responsabilité limitée, au capital de 33.000 euros, dont le siège social est situé 5 Rue du CEP – Seynod à Annecy (74600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 901 597 435 RCS ANNECY,

lesquels envisagent la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée,

ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, de désigner en qualité de Commissaire à la transformation :

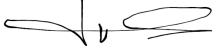
- Le cabinet EXPERIAL dont le siège social est situé à LYON (69009) – 40 Rue Laure Diebold, immatriculée sous le numéro 752 965 632 RCS LYON,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à ANNECY,

Le 8 avril 2024

Nathalie BUISSON

DocuSigned by:

02D987680BDB433...

Sébastien TOURVIEILLE

DocuSigned by:

147B49FA380F4D4...